

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DE LA DOUANE

Mardi 3 mai 2022 à 20H00

Présidence : Michel Bula, président

Le président ouvre la 3ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 3ème de son mandat. Cette séance a lieu à la salle de la Douane en raison du Covid-19 afin de respecter les exigences sanitaires fédérales. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est présente au complet.

47 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Anita Ehrler
- Mélanie Gogniat
- René Meillard
- Roberto Sousa

Membres absents et non-excusés :

- Gëzim Hiseni
- Avni Iseni
- Seljman Ismajli

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 7 décembre 2021, sous la présidence de Michel Bula.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation

- Mme Josiane Glauser (EM) en remplacement de M. René Meillard, démissionnaire (EM)

2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité

3. Rapports des commissions

Conseil communal de Moudon

- a) Préavis No 12/22, Demande d'un crédit de CHF 435'000.- pour la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage (phases SIA 31 à 41) pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Moudon.
- b) Préavis No 13/22, Demande d'un crédit de CHF 3'996'000.- (trois millions neuf cent nonante six mille) pour la création d'une société anonyme « Moudon Energies SA ».

4. Propositions individuelles.

A l'issue de la séance du Conseil aura lieu la verrée du président.

Le président ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentations

Le président invite Madame Josiane Glauser à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite les membres du Conseil à se lever.

Le président donne lecture du serment et félicite la nouvelle membre du Conseil pour son engagement envers la commune de Moudon. Il lui remet le Règlement communal ainsi qu'une fleur. Madame Glauser est vivement applaudie par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 48 conseillers sont présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 22 mars dernier avec pour tâches de nommer les commissions qui sont à l'ordre du jour de ce Conseil.

Le président tient à remercier le bureau pour le travail accompli lors des votations cantonales du 20 mars et le 2e tour le 15 avril dernier.

Michel Bula tient également à remercier spécialement le Vice-Président, Monsieur Michel Lohner qui a mené grandement le dépouillement du 22 mars dernier, étant lui-même candidat au Grand-Conseil. De plus un remerciement à toute l'équipe présente le dimanche des brandons.

Le bureau a également reçu un courrier de Monsieur René Meillard qui démissionne du Conseil communal avec effet immédiat pour des raisons personnelles.

Enfin, le président informe le retour à l'Hôtel-de-Ville dès le prochain Conseil du 21 juin 2022, les mesures Covid ayant été levées, nous pouvons réintégrer notre salle historique.

b) de la Municipalité

Communication No 03/22 : Préavis No 91/16 - Demande d'un crédit de CHF 108'000.- pour les travaux de rénovation du platelage du passage à niveau de Moudon

La Municipalité informe que les travaux cités ci-dessus sont terminés et ce dossier est bouclé. La situation financière se présente avec un solde disponible du préavis de CHF 300.-.

Conseil communal de Moudon

Communication No 04/22 : Programme de législature 2021-2026 « Moudon, une législature de réalisations »

Le programme de législature 2021-2026 a été rendu public le 4 avril dernier par la Municipalité mais transmis aux membres du Conseil communal en avant-première à la fin du mois de mars.

Quatre grands projets communaux, 35 objectifs et 92 mesures guideront l'action de la Municipalité lors de la législature 2021-2026, laquelle est notamment fondamentale pour la mise en œuvre, à l'échelle locale, des objectifs du développement durable fixés par le Plan climat vaudois. Les projets communaux seront déployés en tenant compte des enjeux climatiques et de la durabilité.

Avec l'appui indispensable du Conseil communal, les grands projets d'infrastructures inscrits dans le programme de législature vont changer le visage de Moudon. Il s'agit du réaménagement de l'interface de la gare, de la seconde étape des travaux au centre-ville, la jonction sud avec la route cantonale 601 et le développement d'un réseau de chauffage à distance.

Communication orale : Point de situation concernant le dossier Rétrobus Léman

La Syndique Carole Pico fait la distinction entre la zone industrielle de Pré-Bryand et les autres parcelles situées au Grand-Pré, à Bressonnaz et à la Pussaz, qui font l'objet de deux procédures différentes.

Pour rappel, concernant la parcelle de Pré-Bryand, la Municipalité a délivré le 18 mars 2019 un permis de construire pour la construction d'une halle de stockage. Le permis a été assorti d'une clause particulière qui prévoyait qu'aucun stationnement de bus n'était autorisé à l'extérieur de la halle, ce qui n'a pas été respecté.

Courant mars 2022, plusieurs plaintes ont été reçues d'entrepreneurs voisins qui dénonçaient une situation délétère dangereuse créée par le stationnement illicite de bus sur la voie publique sur les parcelles avoisinantes et aux abords de la Broye. L'accès au service du feu et de premiers secours était rendu impossible tout comme le transit des marchandises auprès des entreprises de la zone industrielle, lesquelles étaient directement impactées économiquement par la situation. Les forces de l'ordre ont dû intervenir à plusieurs reprises auprès de Rétrobus.

Le 11 avril 2022, l'obstruction des bus restant inchangée, il a fallu procéder à l'évacuation de 8 bus en urgence, lesquels ont été mis en fourrière. Le même jour, la Municipalité a dénoncé la situation à la préfecture du district de la Broye-Vully pour non conformité du site et violation du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets et sur le règlement de la loi sur l'aménagement du territoire.

Le 12 avril 2022, la Direction générale de l'environnement (DGE) a été interpellée sur la situation en rapport avec les enjeux environnementaux. Une inspection a eu lieu le 29 avril dernier et un rapport a été rendu. Il en ressort que le site de Pré-Bryand n'est pas conforme au stationnement de bus sur les surfaces extérieures de la halle et doivent donc être évacués, ce qui confirme la dénonciation faite par la Municipalité auprès de la préfecture.

Le 25 avril 2022, pour mettre un terme à cette situation illégale, la Municipalité a rendu une décision ordonnant l'évacuation et la destruction de tous les bus garés à l'extérieur des bâtiments dans un délai de 30 jours. La décision est sujette à recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP).

Concernant les autres parcelles, soit celle de la Pussaz, de Bressonnaz et le Grand-Pré, et vu que la situation n'a pas été rétablie conformément au jugement de la CDAP le 5 juillet 2021, la Municipalité a lancé l'évacuation des bus le 29 mars 2022 avec l'appui du service de sécurité de la Gendarmerie vaudoise. A ce jour, 31 bus ont été évacués de ces parcelles et sont stationnés auprès de l'entreprise Triumph SA à la route de Bronjon. La démolition de ces bus interviendra dès l'entrée en force de la décision de la CDAP rendu le 28 mars 2022 qui a engendré un recours de l'association Rétrobus.

Monsieur André Zimmermann remercie la Syndique Carole Pico pour ces explications et exprime sa satisfaction du fait que la Municipalité prenne les choses en mains. Il encourage cette dernière à continuer dans ce sens.

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 12/22: Demande d'un crédit de CHF 435'000.- pour la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage (phases SIA 31 à 41) pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Moudon

Monsieur Kurt Lehmann, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le président Michel Bula donne la parole à Monsieur Jakup Isufi rapporteur de la COGEFIN, pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les 2 rapports.

Madame Laetitia Seitenfus voudrait savoir s'il y aura un couvert sécurisé pour les vélos au parking prévu à cet effet ?

Madame la Syndique lui répond que le parking à vélos sera sécurisé.

Monsieur Georges-Alexandre Duc voudrait juste amener une réflexion pour la Municipalité dans les projets par rapport aux canalisations et des eaux de distribution pour permettre la pose de bornes sur le parking dit de la Migros.

La Syndique remercie Monsieur Duc d'avoir soulevé cette réflexion et informe que la Municipalité sera attentive à cette question. La Municipalité a déjà les bornes et tout est prévu.

Le Municipal Felix Stürner complète que l'électricité est également prévue, les infrastructures existent et la pose d'une borne électrique permettra une place supplémentaire.

Monsieur Georges-Alexandre Duc doute que ce soit suffisant pour l'avenir.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande par quelle sécurité le parking à vélos sera contrôlé, si c'est par des caméras ou un autre système de sécurité particulier ?

Le Municipal Felix Stürner répond que ce parking sera protégé. Les règles de protections qui se trouvent dans les grandes villes en Suisse alémanique ou même à Lausanne coûtent extrêmement chères et ce ne sera donc pas ce type d'installation. Par contre, ce sera protégé contre les intempéries et les vélos pourront être superposés ou attachés.

Madame Laetitia Seitenfus aimerait savoir les modalités au niveau financier et sous quelle forme serait la protection de ce parking à vélos ? Elle suggère qu'au niveau sécurité, il faudrait éventuellement penser à un grillage couvert avec accès via carte magnétique et que les utilisateurs paient un abonnement par exemple.

Le Municipal Felix Stürner relève qu'il faudra étudier et tenir compte aussi du nombre de personnes qui utiliseraient ce parking à vélos. Il y a les voitures ventouses dans la ville et un certain nombre aussi de vélos ventouses qui se tiennent à la gare. Il faudra faire ce parking en fonction d'une future étude du nombre d'utilisateurs potentiels.

Conseil communal de Moudon

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à lancer la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la Gare,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 435'000.- TTC, dont à déduire les subventions et participation de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 12/22 est accepté par 46 voix et 1 abstention

La Syndique remercie vivement le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

Monsieur Kurt Lehmann remercie la Municipalité pour son énorme travail et le Conseil pour l'approbation du préavis.

b) Préavis No 13/22 : Demande d'un crédit de CHF 3'996'000.- (trois millions neuf cent nonante six mille) pour la création d'une société anonyme « Moudon Energies SA »

Monsieur Jean-Luc Cressier, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Cédric Böhlen, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur Etienne Habegger relève que la création d'une société anonyme est une bonne chose. Etant lui-même un fervent défenseur du chauffage à bois, il relève toutefois des choses peu claires pour lui. Concernant la caserne de Valacrêt, Monsieur Habegger relève que dans le préavis il est cité que la société qui construira et exploitera le réseau aura à sa charge toute la partie production et distribution de chaleur. D'où sa question : est-ce cette même société Moudon Energies SA ou celle-ci délèguera-t-elle à une autre société qui va construire et exploiter ?

Les prix de l'énergie proposés sont très concurrentiels pour les clients finaux et varient entre 13.5 et 14.5 cts/kWh (HT) en fonction de la puissance souscrite. Etant donné que la commune est maître de ces ventes de bois, comment ce prix peut-il être garanti sachant que le prix du bois d'énergie augmente arriverons-nous toujours à rester compétitif et attractif pour les futurs clients ?

Monsieur Habegger cite que le plan financier du CAD prévoit une perte opérationnelle les 3 premières années. A partir de la 4^{ème} année, la société atteint la parité et à 10 ans, un bénéfice devrait être dégagé. Il aimerait savoir sur quelle zone de raccordement ces budgets ont été établis si c'est d'après le tableau ou le 60% du potentiel ? D'après ces zones, quel est le volume de bois nécessaire ?

Conseil communal de Moudon

Si toutefois des pertes opérationnelles devaient se poursuivre au-delà des 3 ans, est-ce que la commune cautionnerait la société Moudon Energies SA et dans ce cas, quel est l'impact du plafond de cautionnement ?

En cas de pertes opérationnelles prolongées au-delà de 5-6 ans, est-ce que le capital-actions sera au découvert d'une personne, d'une société, politique ou autres, ou un problème de perte poids au niveau du Conseil d'administration de la commune de Moudon.

Monsieur Habegger s'étonne qu'on n'engage pas de personnel pour un "bateau" qui va tout de même peser 26 millions.

Monsieur Habegger demande ce qui fait penser que ce projet soit plus porteur avec EBL ? Il précise en outre que le stock de bois en Bronjon n'appartient pas à la commune mais au Groupement Forestier Broye-Jorat.

Le Municipal Serge Demierre répond que le site de Valacrêt n'a pas été retenu car la chaudière est sur le territoire de Syens. La commune de Moudon aurait pu faire changer le statut juridique de la zone militaire en zone d'intérêts publics pour pouvoir installer la chaudière mais ArmaSuisse a expliqué que, dans ce cas, ce serait soumis au marché public et n'a pas été retenu par la commune. On ne compte pas sur un avantage financier et pour ne pas péjorer le projet, un montage financier est organisé sans que l'armée vienne. Après, si cette dernière le demande, on avisera.

La société proposée qui sera créée sera Maître d'ouvrage et mandatera les entreprises pour les fouilles, etc., tout est sous contrôle.

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que pour la fourniture en combustible, un contrat est défini en toutes bases et évolue en fonction des indices de prix du marché et n'est pas gravé dans le marbre. Ce contrat suit en fait les courbes d'indices de prix de la forêt pour Energie suisse.

Le Municipal Serge Demierre explique aussi qu'avec le prix du bois, on est en concurrence avec soit du gaz soit du mazout. Aujourd'hui, on est très compétitif parce qu'il y a la guerre en Ukraine, mais à plus ou moins longue échéance, les énergies produites en Europe doivent être plus compétitives que les énergies qui proviennent de l'extérieur.

Le Municipal Demierre informe que le bénéfice est calculé sur la base de 60%. En cas de pertes, elles seront assumées par la société. C'est bien pour cette raison que la Municipalité a pris l'option de créer une SA. Comme dans toute concurrence économique il y a un risque et si vraiment la société faisait faillite, la commune n'aura rien d'autre à verser. Il y a deux partenaires et tout le monde a plutôt intérêt à ce que cette affaire marche, mais le souci était aussi de prémunir la commune pour ne pas se trouver dans un gouffre sans fond.

Le Municipal relève qu'une convention d'actionnaires sera signée entre les actionnaires. Cette convention règle entre les actionnaires la question du prix de l'action, règle l'entrée de sociétés sans l'avis des autres, etc. Par la suite, la SA fera des crédits pour financer le projet.

Le Municipal Demierre explique que la commune a déjà un service de piquet pour le gaz et l'eau. La commune veut voir si des synergies peuvent être faites avec les services de la commune et faire payer à la SA une partie de ces services. Ces personnes qui sont de piquet sont de toute façon là et on arrive à faire tourner la centrale de chauffe avec tout le personnel qui est physiquement présent et, de cette manière réduire les coûts.

Dans le projet, la facturation se fera par la Bourse communale ce qui réduira les coûts fixes.

C'est la Romande Energie qui devra établir le volume du bois nécessaire pour couvrir l'électricité. On est dans le cadre de la création de la société et aucun chiffre ne peut être dit pour le moment, ce sera le travail d'ingénieurs.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust parle qu'au point 7 du préavis sur les incidences financières, la commune de Moudon souscrita à 49,95% du capital de la future société, soit un montant de CHF 3'996'000.-, lequel sera entièrement libéré pour permettre de finaliser les études et débiter les investissements. La conclusion 3 du préavis est la suivante : libère, au fur et à mesure des besoins financiers, les actions souscrites par des apports en liquide ou en espèce. Qu'en est-il ?

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Serge Demierre répond qu'il n'y aura pas tout de suite 4 millions cash ce qui aurait pour conséquence de payer des intérêts négatifs mais cet argent sera distribué au fur et à mesure des besoins de la SA. Il y a non seulement les études à finaliser mais, comme énoncé dans le préavis, également la pose de certains tuyaux qui sont nécessaires pour l'exploitation avec les centrales provisoires notamment pour l'électrogène de Saint-Michel et l'école du Fey, il faut jouer sur ces éléments-là.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève que le Municipal Serge Demierre a cité que ce sont des ingénieurs qui devront calculer le volume de bois nécessaires, mais au vu de l'expérience de la Romande Energie sur d'autres communes en Suisse romande, ne pourrait-on pas avoir une idée de ce que pourraient fournir nos forêts communales approximativement avant de se fournir ailleurs ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck cite que dans le dicastère "forêts", la Municipalité et le groupement forestier avait un chiffre en 2018-2019 qui disait que tout Moudon pourrait être alimenté par un chauffage à distance avec les forêts du groupement forestier. Du bois du groupement forestier, il s'en consomme aussi à Carrouge et à Oron entre autres. Aujourd'hui, on doit mettre ces chiffres à la baisse, une séance est d'ailleurs planifiée au mois de juin avec le groupement forestier. Il est vraisemblable que le maximum de l'ensemble des raccordements qui sont projetés ne puisse être fourni avec du bois communal. Il faudra peut-être regarder avec des groupements forestiers voisins ou régionaux mais du bois qui provient en tout cas de Suisse Romande. On peut avancer un bon bout avec le bois du groupement forestier, les premiers raccordements qui sont projetés tels que St-Michel, les écoles, etc. seront fourni qu'avec du bois du groupement forestier.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève qu'il y avait un contrat avec EBL qui était passé pour le chauffage de l'école et de la salle de gymnastique au Fey, qu'en est-il actuellement ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'un accord a été trouvé et passé avec EBL. En fait, la commune a cessé la collaboration avec EBL et rachète les installations. Tout sera proposé dans un préavis au mois de juin.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan mentionne qu'il n'y aura donc aucun frais, ce que confirme le Municipal.

Monsieur Simon Benjamin relève que dans le rapport de la commission ad hoc il est indiqué que d'autres modes de chauffage pourraient être intégrés au CAD dans le futur et il voudrait savoir s'il avait été envisagé de faire un préchauffage de l'eau, par exemple avec des contacts thermiques sur des bâtiments communaux de telle façon à ce qu'il n'y ait pas que le bois qui chauffe mais que l'énergie solaire soit également utilisée pendant la journée.

Le Municipal Serge Demierre répond par la négative. Sur ce point-là, les ingénieurs n'ont rien proposé tout en sachant qu'ils cherchent les solutions les plus optimales, mais il peut toujours poser la question. Il semblerait qu'ils soient en phase d'essais à Puidoux, soit en réutilisant la vapeur fournie par le chauffage pour en faire du courant électrique. Le Municipal Demierre ne cache pas qu'il préfère un système qui fonctionne plutôt que d'essayer de nouvelles techniques non encore garanties et de faire les cobayes. La Municipalité reste attentive et se dirige plutôt vers du bois déchiqueté (plaquettes) plutôt que des pellets qui demande d'être compressés, afin que les coûts d'exploitation soient le plus bas possible pour que la population puisse en bénéficier.

Monsieur André Zimmermann n'est pas tout à fait satisfait de la réponse du Municipal Demierre à Monsieur Etienne Habegger concernant la rentabilité 60% sur le secteur 1, 2, 3 ou le secteur 1 à 8, est-ce que le secteur qui sera déjà construit pourra donner la rentabilité à 60% au bout de quatre ans ?

Monsieur Zimmermann relève qu'il y a qu'une pose de chaudière qui est prévue. Lorsque que le contournement de Moudon sera fait et que l'acheminement de tout ce bois pourra se faire sans

Conseil communal de Moudon

passer par la ville, est-ce que la réflexion a été menée de construire deux chaudières aux deux extrémités de la ville.

L'ancien arsenal semble être sur le point d'être vendu mais il n'apparaît dans aucune des zones 1 à 8, est-ce que toutes nouvelles constructions ne seraient pas incluses dans cet ancien arsenal ?

La commune de Moudon participera à 49.95% du capital de la future société, est-ce que toutes les communes participent toujours à ce pourcentage de 49.95% ?

Le Municipal Serge Demierre répond que la rentabilité est un point où on ne peut pas être précis car le pourcentage est très fluctuant. Pour le moment, il faut commencer à équiper du moment qu'on a le maximum de personnes afin de diminuer les frais fixes, mais on ne commence rien avant d'avoir des contrats. La création de cette société c'est d'abord des relations contractuelles avec des futurs acquéreurs.

La question d'installer deux chaudières a été posée et la réflexion paraissait intéressante sur papier mais au niveau de l'exploitation on ne gagne rien et même cela coûte beaucoup plus cher. Pour que ce projet réussisse, il faut qu'on ait un coût au kWh le plus bas possible, autrement les gens vont passer à d'autres solutions publiques, il faut donc être concurrentiels et lorsqu'une rue est équipée, il faut que tout le monde se branche.

La commune de Payerne a fait le contraire et est majoritaire, pourquoi ? du moment qu'on a la majorité on est soumis à des législations de marchés publics et ça ralenti toute la procédure. Il faut anticiper, être réactif et avoir le plus grand nombre de clients pour permettre de lisser des frais fixes et être concurrentiel au niveau de ce choix.

Monsieur André Zimmermann demande si on n'aurait pas pu mettre 25% et que fait-on de l'ancien arsenal ?

Le Municipal Serge Demierre répond par la négative pour les 25% mais comme on est à 50/50, les deux partenaires ont intérêt à avoir la même motivation. Concernant l'ancien arsenal, la Municipalité a rencontré les dirigeants d'Armasuisse et il semblerait qu'ils soient en négociation avec des acheteurs et depuis la Municipalité n'a plus de nouvelles.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à participer à la création d'une nouvelle société anonyme, « Moudon Energies SA », dont le but est la construction, l'exploitation et la maintenance d'un chauffage à distance urbain, la production de chaleur et la gestion d'énergies renouvelables,**
- 2. autorise la Municipalité à souscrire au capital-actions de 8 millions de cette nouvelle société pour une part de 49.95 %, soit CHF 3'996'000.-,**
- 3. libère, au fur et à mesure des besoins financiers, les actions souscrites par des apports en liquide ou en espèce,**
- 4. prend note que le solde au capital-actions (50.05 %) sera souscrit et libéré par la Romande Energie SA,**
- 5. prend note qu'une convention d'actionnaires régira les relations entre les deux actionnaires,**
- 6. prend note que la valeur nominale des titres sera portée à l'actif du bilan de la commune.**

Le préavis No 13/22 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Serge Demierre remercie le Conseil.

4. Propositions individuelles

Proposition déposée par Messieurs Willy Blaser et Michel Lohner

Projet de modification du règlement du conseil communal

Conformément aux articles 58 et 59 du Règlement du conseil communal, chaque conseiller-ères peut exercer son droit d'initiative en déposant un postulat, une motion ou en proposant un projet de règlement ou de modification d'un règlement.

L'article 60 précise que le-la conseiller-ère doit remettre sa proposition par écrit au président. Il n'est pas précisé dans le règlement à quel moment la proposition doit être remise au président : avant le conseil ou pendant le conseil. Par contre, il est précisé que la proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

Le plus souvent, les conseiller-ères prennent connaissance de la proposition en cours de séance, au moment de la lecture de la proposition. Il pourrait arriver que le conseil soit pris au dépourvu si la proposition est complexe et/ou confuse. La décision prise dans la foulée pourrait alors ne pas correspondre à ce que le conseil aurait décidé s'il avait été dûment informé avant la séance. Si on se reporte aux dernières séances du conseil, de telles situations ont été constatées.

En consultant les recommandations de la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes du Canton de Vaud), nous avons constaté que le traitement, par le conseil, d'une motion ou d'un postulat devrait suivre les étapes suivantes (voir organigramme en annexe) :

- remise de la motion / du postulat par écrit au président du conseil
- la motion / le postulat est porté à l'ordre du jour
- le conseil examine la proposition et décide si la motion / le postulat est recevable ou non recevable ?
- suite selon la nature du droit d'initiative

Pour que la proposition puisse être mise à l'ordre du jour du conseil, elle devrait parvenir par écrit au président au moins 10 jours avant le conseil. De cette manière, le texte des propositions serait à disposition des groupes pour les séances de préparation. Cela permettrait à chacun de nos groupes de se positionner en toute connaissance de cause, de manière réfléchie et cohérente.

En conséquence, nous proposons de modifier (en gras dans le texte) l'article 60 du règlement du conseil communal :

*"Art. 60. - Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président, **au minimum 15 (à préciser) jours avant la séance du conseil.***

La proposition est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.

*La proposition est développée **durant la séance et le conseil examine si la proposition est recevable**".*

Les signataires remercient le conseil de prêter leur meilleure attention à cette proposition de modification de notre règlement et se tiennent à disposition pour des informations complémentaires concernant les sources des documents de référence.

Le président ouvre la discussion sur cette proposition.

Madame Bosse-Buchanan informe que le groupe Socialiste n'a pas pu discuter de ce sujet et demande une suspension de séance pour pouvoir consulter le document ci-dessus.

Madame Caroline Stevens demande si cette proposition personnelle a été communiquée à qui de droit il y a moins de 15 jours ? Y a-t-il un problème au moyen de la communication ?

Monsieur Willy Blaser a transmis ce document à la présidence et aux chefs de groupe le lundi 25 avril et ça n'a pas fonctionné apparemment pour certains groupes.

Conseil communal de Moudon

Le président Michel Bula suspend la séance cinq minutes afin que le groupe Socialiste se concertent sur le projet de Messieurs Blaser et Lohner.

Après cette suspension de séance, le président reprend le cours de la séance.

Monsieur Willy Blaser précise qu'il faut toute une procédure pour modifier le règlement communal, soit :

- 1) rédaction du règlement ;
- 2) examen préalable de la Direction des affaires communales et droits politiques ;
- 3) préavis de la Municipalité
- 4) rapport d'une commission sur le préavis ;
- 5) débat et décision du Conseil ;
- 6) approbation cantonale ;
- 7) publication dans la FAO ;
- 8) la publication fait partir les délais de requête à la Cour constitutionnelle et de référendum,

(Procédure fixée par la DGAIC).

Monsieur Michel Lohner relève qu'il s'agit ce soir de recevoir le feu vert du Conseil pour démarrer cette procédure.

Madame Elsa Bonhert Deprez comprend très bien que le Conseil soit des fois pris au dépourvu de prendre connaissance d'un postulat, d'une motion ou d'une proposition au dernier moment, cependant, elle cite que l'article 75 du Règlement communal permet leur renvoi. Donc, on peut très bien entamer une discussion ce soir sans faire une modification du règlement communal pas forcément utile.

Monsieur Etienne Habegger dit qu'effectivement l'article 75 permet le renvoi mais ce dernier repousse alors la décision au prochain Conseil. Tandis que la proposition de Messieurs Blaser et Lohner permet de prendre connaissance d'une motion ou autre déposée pour la séance de groupe et être ainsi préparée puis de l'intégrer à l'ordre du jour, la décision est prise alors le jour même.

Monsieur Willy Blaser informe qu'au niveau du traitement d'une motion ou d'un postulat, on n'est de toute façon pas conforme à ce qui devrait se pratiquer. La première chose est que la motion ou le postulat devrait être remis au président du Conseil et être porté à l'ordre du jour, ce qui ne s'est jamais vu et ça devrait être changé.

Monsieur Gzim Rama soutient les propos de Monsieur Blaser.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de la proposition pour le démarrage de la procédure et qu'une commission soit nommée en vue de modification du règlement du Conseil.

La proposition est acceptée par 33 voix, 10 avis contraires et 4 abstentions

Monsieur Willy Blaser remercie le Conseil d'avoir accepté cette proposition.

Monsieur Georges-Alexandre Duc relève que 2022 a été nommée année du vélo dans le canton de Vaud. L'Etat met un circuit de vélos et autre qui se nomme "pump track tour" gratuitement à disposition des communes. Monsieur Duc voudrait savoir si la commune a fait le nécessaire.

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond par l'affirmative.

Conseil communal de Moudon

Monsieur André Zimmermann informe, en tant que délégué de l'AIMLE, que les comptes sont bouclés et sont proches du budget. Un crédit d'étude de CHF 405'450.- a été décidé pour la construction d'un nouveau collège pour un coût de CHF 7'000'000.- à Lucens.

Madame Elsa Bonhert Deprez aimerait savoir si la Municipalité a demandé la subvention cantonale pour la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC), duquel 21 actions sont proposées dans son catalogue.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que c'est déjà fait.

Madame Elsa Bonhert Deprez relève que certaines actions sont obligatoires pour la demande de subvention, notamment la participation de la population. Elle aimerait savoir sous quelle forme ça va être mis en place.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que c'est en délibération aujourd'hui. La Municipalité réfléchit en se basant sur la fiche No 4 qui est une démarche participative.

Madame Elsa Bonhert Deprez demande si une commission "climat" est d'actualité ou pas.

Le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond que probablement non.

Postulat déposé par Madame Cécile Muriset au nom du Parti Socialiste et le groupe des Vert-e-s.

Un partenariat public/privé - Pour un centre-ville attractif !

Cela n'aura sans doute échappé à personne, de nombreux locaux commerciaux sont vides et le restent au centre-ville de Moudon. Tandis que les commerces qui s'établissent offrent souvent peu de diversité (ex : kebab, pizzeria, barbier), ceux qui essaient ferment rapidement (ex : restaurant le Minnidunum, Rue Grenade, magasin d'accessoires pour chien après le Pont St-Eloi).

Alors que les travaux de réaménagement du centre-ville ont débuté, avec notamment pour objectifs de le rendre plus dynamique, attractif et convivial, il apparaît peu probable que ces objectifs se réalisent, en particulier si les vitrines du centre-ville restent vides et poussiéreuses.

Aussi, par la présente, j'ai l'honneur de vous soumettre le postulat suivant : que la ville de Moudon propose un partenariat aux entreprises ou aux particuliers qui souhaitent développer leur(s) activité(s) au centre-ville de Moudon.

Ce partenariat consisterait à un subventionnement du loyer commercial, pendant une certaine durée (ex : 50% la première année, 25% la deuxième).

Pour obtenir cette subvention communale, les entreprises ou les particuliers devraient déposer un dossier présentant leur projet. La commune aurait donc un droit de regard sur le type de services qu'elle souhaite encourager, en prenant en considération les besoins de la population voire de la région (ex : magasin de sport ext., chaussures, enfants, épicerie avec des produits locaux, etc).

Si le partenariat devrait être rompu avant terme, la commune pourrait exiger le remboursement d'une partie ou de la totalité de la subvention.

Ce partenariat public/privé permettrait :

- d'encourager l'ouverture de nouveaux services utiles à la population,*
- de soutenir le commerce de proximité et l'économie locale,*
- d'améliorer l'attractivité du centre-ville*
- donner une meilleure image du centre-ville*

Le président du Conseil Michel Bula ouvre la discussion sur ce postulat.

Monsieur André Zimmermann comprend bien la démarche de Madame Muriset mais la commune de Moudon a déjà investi plusieurs millions dans des infrastructures dont l'objectif est de rendre notre ville attractive et dynamique. Par contre, dans un soutien à l'individuel, que fait-on de ceux qui ont survécu et qui ne pourraient pas toucher un soutien financier. Pour Monsieur Zimmermann ça créerait une distorsion par rapport aux commerces qui sont déjà présents. La commune a déjà fourni un gros effort afin de moderniser ses infrastructures.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Georges-Alexandre Duc relève que malgré que la volonté soit louable, il ne pense pas que c'est à la commune de soutenir effectivement des commerçants. Elle doit leur donner un cadre agréable et promouvoir des activités dans la zone par des manifestations, des aménagements, des jardins participatifs. Monsieur Duc pense qu'il y a moyen de faire vivre ce centre ville et que cet argent serve à la population locale et ne serait pas seulement investi dans l'économie.

Monsieur Willy Blaser estime également la démarche louable bien que le côté privé est un peu confus mais il aimerait savoir ce que pense de la Municipalité de cette proposition.

La Syndique Carole Pico mentionne que si on veut développer le commerce de proximité, la première chose à faire est d'avoir de belles infrastructures attrayantes et c'est ce qui est entrain de se faire actuellement avec le réaménagement du centre ville, l'interface de la gare et le projet de la jonction sud qui permettra une diminution de la circulation en ville. Dans les 3 à 5 ans, Moudon aura changé et aura une nouvelle allure. A ce moment-là, certainement que Moudon attirera des partenaires commerciaux. Pour cela, il faut avoir des acheteurs et pour avoir des acheteurs, il faut développer l'emploi et avoir de nouveaux habitants, encore faut-il aussi que ces habitants achètent à Moudon. Développer le commerce, c'est bien mais il faut aussi que les moudonnois s'approprient la ville et travaillent à Moudon.

Pour la Syndique, le postulat est bon mais il vient un peu trop vite. Il faut laisser le temps à notre ville de se développer et évoluer ces quelques années à venir. Pour toutes ces raisons, elle propose de rejeter ce postulat.

Madame Laetitia Seitenfus dit que l'idée est de réfléchir ensemble et aller plus loin en pensant aussi à la diversification des commerces. Le développement c'est bien, mais si c'est pour avoir trois toiletteurs pour chiens et chats, huit kebabs et autant de pizzerias, il faut examiner en terme de quota. Cela vaudrait la peine de réfléchir et de savoir ce que l'on veut comme commerces à Moudon.

La Syndique indique qu'on ne peut pas mettre de quotas.

Monsieur Kurt Lehmann trouve que ça ne sert à rien de faire de grands discours, mais relève l'importance de consommer local et qu'aussi la population, au lieu d'aller ailleurs, joue le jeu d'acheter dans les commerces à Moudon et avec un nouveau centre ville, il faudra aussi soutenir ces commerçants moudonnois. Beaucoup de commerces ont fermés, ce qui était très souvent la conséquence des gens qui achetaient ailleurs.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président Michel Bula passe au vote du renvoi du postulat à la Municipalité.

Le renvoi du postulat est refusé par 28 voix, 12 avis contraires et 7 abstentions

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h07, le président clôt la séance du Conseil communal et invite l'assemblée à la verrée du président dans la salle attenante.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Bula

Nicole Wyler